



La lettre de la Mairie

Printemps 2019

Mesdames, Messieurs,

Fin 2018, le pays a connu un mouvement social inédit qui s'appuyait au début sur les difficultés financières et sur le ras le bol fiscal des citoyens. Nous avons organisé 4 débats en début d'année. Comme partout nous avons fait remonter une synthèse des nombreux échanges et propositions qui en sont apparus. Je ne sais pas ce qui en résultera mais je sais que les élus nationaux ne pourront plus ignorer la fracture sociale et territoriale dans notre pays qui s'est accentuée depuis plusieurs décennies.

Pour notre commune, 2018 a été synonyme de travaux. Nous pouvons enfin tourner la page de la modernisation du centre-bourg. Cette transformation a permis entre autre la mise aux normes d'accessibilité et surtout de rendre l'espace plus pratique et agréable à vivre.

En 2019 et pour les années à venir il n'y a pas de besoin de travaux aussi importants. Par contre nous rentrons dans la « phase active » du Plan Local d'Urbanisme, dans la 1^{ère} partie de la mise à niveau de la défense incendie et dans la 1^{ère} tranche de travaux de l'assainissement collectif. Toute l'équipe municipale aura un travail important d'accompagnement pour ces 3 sujets.

Dans l'attente, de vous rencontrer, je vous souhaite un agréable printemps qui je l'espère sera moins pluvieux que l'an dernier.

Votre Maire,

Jean-Simon LEBLANC

Le budget 2019 de notre commune

Section Fonctionnement

Le budget de fonctionnement que nous avons inscrit (prévu) dans nos documents budgétaires cette année s'élève à **620 384 €** en recettes et en dépenses. (642 933 € en 2018)

Une fois retirés les réserves, provisions, amortissements, ... **les dépenses et recettes réelles** budgétisées se situent autour de **321 000 €**.

Comme l'an dernier le fonctionnement de l'école, l'aide aux associations, la participation au titre des activités sportives et culturelles des élèves et collégiens représentent plus du tiers des dépenses de notre commune.

Section Investissement

La section d'investissement s'élève cette année à 320 438€ (588 944 € en 2018)

Dans ces 320 438 € sont inclus :

- le remboursement des prêts de la salle des fêtes (fin en 2019) et du bâtiment périscolaire (fin en 2025)
- des travaux d'entretien des bâtiments,
- la défense incendie
- le financement du PLU

Impôts communaux

Le produit des taxes attendues est de 135 602 € pour cette année. **Cette année encore, nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts communaux.**

COMMUNE DE LABASTIDE-MONRÉJEAU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Quel village pour demain ?

HABITATIONS, COMMERCES, ENTREPRISES, AGRICULTURE, TOURISME, ECOLES, RUES, PLACES, TROTTOIRS, ROUTES, BOIS, RIVIERE, RISQUES,... LA COMMUNE, C'EST TOUT ÇA A LA FOIS !

Un ensemble d'activités regroupées en un lieu où se concentre la population. Se dessinent alors des enjeux de l'aménagement du territoire qui nécessitent en amont de déterminer et d'appréhender le fonctionnement de la commune. Pour appuyer les élus dans cette démarche, un outil existe :

LE PLAN LOCAL D'URBANISME.

Par délibération du 2 février 2016, la commune de Labastide-Monréjeau a prescrit la révision générale de sa carte communale et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Depuis mars 2019, les élus travaillent donc en mairie, accompagnés par la Communauté de Communes et un bureau d'études spécialisé, sur un document qui dotera la commune d'un outil d'urbanisme moderne. Il s'agit d'élaborer un document de prospection visant à définir la commune de demain dans ses nouvelles zones à urbaniser, dans la protection des paysages, des espaces naturels et agricoles et des ressources, tout en préservant la qualité urbaine et architecturale, et bien sûr l'environnement.

HABITANTS, ACTEURS DU TERRITOIRE...

Chacun pourra intervenir, donner son avis, suggérer, émettre des demandes :

- Grâce au cahier de concertation disponible à la mairie aux horaires d'ouverture habituels :
Mardi et jeudi de 17h à 19h et vendredi de 10h à 12h
- Par courrier à l'adresse postale de la mairie :
70 chemin de la Mairie – 64170 LABASTIDE-MONRÉJEAU
- Par courriel adressé à la mairie :

labastide2@wanadoo.fr

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) ?

Le P.L.U. est le document qui remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.). Il permet, au travers d'éléments nouveaux et obligatoires définis par le code de l'urbanisme de prévoir le développement cohérent d'une commune en tenant compte des impératifs du développement durable (notamment par rapport à la consommation de l'espace) et en intégrant les évolutions ainsi que les besoins, à terme, de tous les habitants.

Ce nouvel outil d'urbanisme, moderne et efficace, est un document de prospection visant à définir et à esquisser la commune de demain dans ses nouvelles zones à urbaniser, dans la protection des paysages et des ressources (Trame Verte et Bleue), tout en préservant la qualité urbaine et architecturale.

Le P.L.U. doit dépasser les demandes individuelles pour préparer l'avenir !

QUELLE EST LA COMPOSITION D'UN P.L.U. ?

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Pièce maîtresse du P.L.U., il est l'expression claire et accessible du développement à long terme de la commune.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Pour les secteurs « à urbaniser », les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) définissent les grands principes d'aménagement (organisation du secteur, accès, espaces verts, phasage d'ouverture à l'urbanisation, ...).

Un Rapport de Présentation

Véritable « image » de la commune à l'instant « t », il passe en revue l'ensemble des thématiques territoriales et environnementales permettant de mettre en avant ses atouts et ses faiblesses. Les choix de zonage sont également justifiés et les incidences du P.L.U. sur l'environnement sont évaluées.

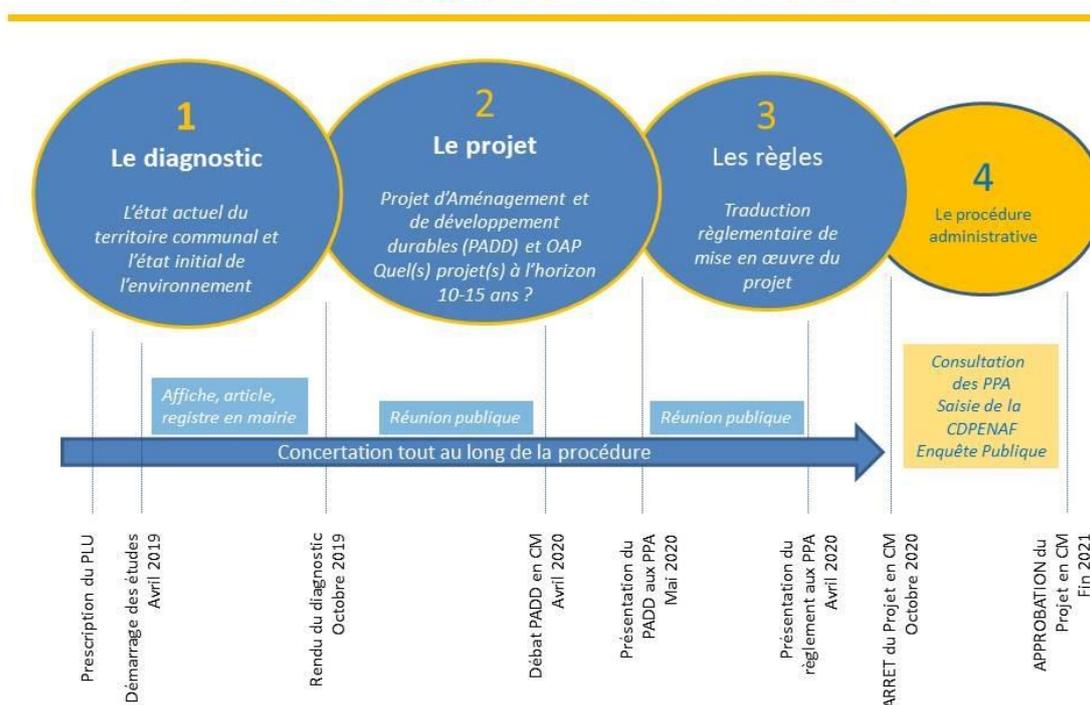
Des documents écrits et/ou graphiques réglementaires : le plan de zonage et le règlement applicable par zone

Il s'agit de la traduction réglementaire des objectifs définis dans le P.A.D.D. Chaque secteur de la commune est délimité et réglementé en fonction de ses caractéristiques, de ses contraintes, de ses besoins et des objectifs de la commune.

Des annexes

Elles rassemblent des éléments réglementaires ou informatifs relevant d'autres documents (servitudes d'utilité publiques, plans de prévention des risques par exemple).

Calendrier de la procédure d'élaboration du PLU



Défense incendie

Afin de **planifier les travaux** de renforcement de la défense incendie ou le remplacement des appareils obsolètes ou détériorés nous avons élaboré avec l'aide d'un bureau d'études la carte communale de couverture des risques en tenant compte de l'analyse des risques, de l'état des lieux de l'existant, des carences constatées, des priorités d'équipements et des évolutions prévisibles des risques (développement de l'urbanisation, etc...).

Les principales conclusions sont les suivantes :

53 maisons (dont 13 habitations isolées) ne sont pas protégées correctement en cas d'incendie !

3 zones prioritaires ont été identifiées :

- Chemin du Gousié / Chemin du Cami Salié : **9 Maisons**
- Rte des 3 Maires / Chemin de Sougarous / Impasse Estarziau : **11 Maisons**
- Chemin des Pyrénées / Impasse d'Ossau : **10 Maisons**

Pour les 2 premiers secteurs nous devons installer des bâches incendie car le réseau d'eau potable n'est pas suffisamment dimensionné.



Pour le dernier secteur nous pouvons installer un poteau incendie classique.



Le coût prévisionnel des travaux est de 48 940 € TTC.

Ça s'est passé chez nous...



Centenaire de l'armistice



Centenaire de l'armistice



Spectacle du centenaire



Spectacle bibliothèque



Bibliothèque



Portes ouvertes Bibliothèque



Assemblée Générale Main dans la Main avec l'Afrique



Repas des chasseurs



Assemblée Générale Costalats et Ribère



Journée citoyenne



Grand Débat National

Inauguration des espaces publics

